Décisions prises lors de l'Assemblée des délégués du 8 juin 2019 à Berne

Les délégués ont pris les décisions suivantes :

### Objets statutaires

Les délégués ont approuvé le procès-verbal de l'AD du 16 juin 2018, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision, ainsi que le rapport annuel 2018. Ils ont à nouveau suivi la proposition du Comité fédératif de maintenir la cotisation annuelle 2020 à CHF 10.- par membre.

### Propositions

La nouvelle stratégie pour la période 2020 – 2023 est le résultat d’un travail commun entre le Comité fédératif, le Conseil des sections et la direction. Après quelques propositions d’adaptations soumises par la section du Jura, les délégués l’ont adoptée. Le plan financier pour cette même période sera soumis pour une adoption lors de l’AD 2020.

Les délégués de la section Berne demandent que tous les envois en braille aux membres de la FSA, n’impliquent pas de coûts supplémentaires pour les sections, indépendamment du format. Le Comité fédératif confirme qu’il n’y a pas de coût supplémentaire du à l’impression en braille et qu’à l’avenir la facturation sera plus détaillée.

La proposition de la section de Zurich-Schaffhouse de mettre à disposition des collaborateurs une médiation neutre et indépendante est soutenue par le Comité fédératif et a été approuvée.

La proposition d’une révision du règlement actuel sur la rémunération et les frais pour les membres du comité fédératif, soumises par la section de Zurich-Schaffhouse et soutenue par le Comité fédératif a été approuvée. Ce règlement fera l’objet d’une adoption lors de l’AD 2020.

La proposition de la section de Zurich-Schaffhouse demandant l’élargissement du comité fédératif de deux membres supplémentaires jusqu'à l'élection pour prochaine législature a été rejetée.

La proposition de la section de Berne qui demande que le conseil d’administration d’Accesstech SA se limite d’un point de vue stratégique à son activité principale, à savoir le marché national des moyens auxiliaires pour personnes aveugles et malvoyantes, a été approuvée.

### Elections

Les délégués ont réélu l'organe de révision, von Graffenried SA pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'exercice 2021

La prochaine Assemblée des délégués ordinaire se tiendra le 13 juin 2020 à à Berne.

Berne, 13.06.2019